

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19- 0011812

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

21905

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule :

1903

Société :

MUPRAS

Actif

Pensionné(e)

Autre

Nom & Prénom :

BENALLAL AKHADAR Abdellah

Date de naissance :

19 FFV 2020

Adresse :

Rue 1 NRUG QUINZE OUK

Tél. : **06 61 06 77 11**

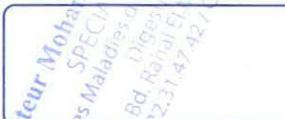
Total des frais engagés :

232,40

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

31/1/2020

Nom et prénom du malade :

mb NIR Nisra

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Douleurs Abdominales

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

13/02/2020

Le : **13/02/2020**

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
31/12/2020	C2		6	Dr Mohamad S. Meskin SPECIALIST Gastro-entérologue Digestif Dr. S. Meskin 142 / Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>EDILI Mostafa Pharmacie de l'Orpheline Bd. Rahal Eymen Meknès - Casablanca 0522 26 8540 0522 22 8540</i>	03/01/2020	232,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ORL.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed BENNANI

Diplômé de Besançon - France
 Spécialiste des Maladies de l'Appareil Digestif
 (Foie - Estomac - Intestins)
 Fibroscopie Digestive
 Diplômé d'Échographie de Strasbourg
 Attestation de Proctologie de Paris
 (Hémorroïdes - Fissures - Fistules Anales)
 Ancien Attaché des Hôpitaux de France
 Membre de la Société Nationale Française de Gastro-Entérologie SNFGE
 Membre de la Société Française d'Endoscopie Digestive SFED
 Membre de la Société Européenne d'Endoscopie Digestive ESGE
 Membre de la Société Nationale Française de Colo-proctologie SNFCP

LOT N° 45,00
 UT. AV: 04/21
 PPC: 45,00 DH

الدكتور محمد بناني
 خريج كلية الطب ببورنوسون فرنسا
 اختصاصي في أمراض الجهاز الهضمي - التنظير الداخلي
 حائز على شهادة الفحص بالأشعة ما فوق الصوتية
 بكلية الطب بستراسبورغ
 حائز على شهادة أمراض البواسير بباريس
 ملحق سابقاً بمستشفيات فرنسا
 عضو في الجمعية الفرنسية لأمراض الجهاز الهضمي
 عضو في الجمعية الفرنسية للتنظير الباطني
 عضو في الجمعية الأوروبية للتنظير الباطني
 عضو في الجمعية الوطنية الفرنسية لطب المستقيم

23 JAN. 2020

30,80

2) Memori main

2x40,40

21 Autos 77 l

2.0.2.15

1) h. abym

21 Hep = not 88

② 2x30,80 zyp x 27

ml. zys

2) Memori rif
 200g = 826 ml. abym

2x45,00

4) TMRI ght ssach

1. 1 - 28

LAQUÉ FEILI Mostafa
 Pharmacie de Lorraine
 2, Bd. Rahal El Meskini - Casablanca
 T: 0522 26 35 40/0522 22 27 56

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
 Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
 P.P.V. : 40,40 DH
 Distribué par COOPER PHARMA
 41, rue Mohamed Diouri - Casablanca
 6 118001 100293

METEOSPASMYL® B 20 caps molles
 Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg
 P.P.V. : 40,40 DH
 Distribué par COOPER PHARMA
 41, rue Mohamed Diouri - Casablanca
 6 118001 100293

45,00

LOT N° 45,00
 UT. AV: 04/21
 PPC: 45,00 DH

Dr Mohamed BENNANI
 des Maladies de l'Appareil
 Digestif
 47 Bd. de Casablanca
 T: 0522 31 47 42 / Casablanca

47, Bd Rahal El Meskini - Casablanca - Tél/Fax : 05 22 31 47 42

47, شارع رحال المسكيني - الدار البيضاء - الهاتف / الفاكس : 05 22 31 47 42